



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° 2 - - - - 0001 /CIMA/PCMA/PCE/2011
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA).

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

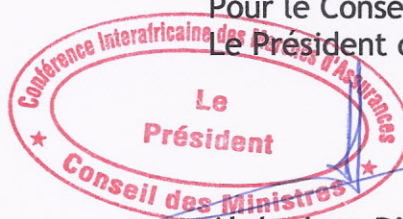
DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), **Monsieur Demba Samba DIALLO**, de nationalité Sénégalaise.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à N'Djamena, le 11 avril 2011

Pour le Conseil des Ministres
Le Président de séance



Abdoulaye DIOP.-